

**Loi n° 85-92 du 22 novembre 1985, ratifiant le décret-loi n° 85-8 du 14 septembre 1985, relatif à l'économie d'énergie (1).**

Au nom du peuple,

Nous, Habib Bourguiba, Président de la République tunisienne,

La Chambre des députés ayant adopté,

Promulguons la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Est ratifié le décret-loi n° 85-8 du 14 septembre 1985, relatif à l'économie d'énergie.

La présente loi sera publiée au *Journal officiel de la République tunisienne* et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait au palais de Carthage, le 22 novembre 1985

*Le Président de la République tunisienne*  
HABIB BOURGUIBA

---

(1) Travaux préparatoires :  
Discussion et adoption par la Chambre des députés dans sa séance du 12 novembre 1985.